

.../...

mentielles de ces dernières années. Les obligations de prévention des risques professionnels imposent l'intervention de médecins du travail et notamment des décisions très réglementées d'aptitude comme d'inaptitude des salariés.

L'opportunité de la grande conférence sociale

L'importance de la deuxième conférence sociale convoquée les 20 et 21 juin prochains s'en trouve renforcée. La Santé au travail figure au point 2 de l'ordre du jour. L'approche de la pénibilité, qui est la seconde des principales missions attribuées par la loi de 2011 aux Services de santé au travail, y sera de plus traitée en lien avec le point sur la réforme des retraites.

Comme pour les autres thèmes à l'ordre du jour, après la séance plénière, deux demi-journées y seront consacrées en tables rondes distinctes. Il est donc à souhaiter que la concertation soit suffisamment large pour aborder des situations jusqu'alors ignorées ou passées sous silence, détournant d'une élaboration de solutions qui rencontreraient les enjeux de la Santé au travail et une conformité juridique pour tous. ■



BRÈVE

Collaborateurs médecins

La mise en place des DIU en cours d'instruction dans les universités

En décembre 2012, le Conseil National de l'Ordre des Médecins (Cnom) faisait connaître la liste des universités proposant la formation provisoire "action initiale pour la formation qualifiante, pratique médicale en Santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins de niveau 1", dans l'attente du Diplôme Inter Universitaire dédié (voir IM de Janvier 2013).

Aujourd'hui, les dossiers de mise en place de ce DIU sont en cours d'instruction dans les différentes universités du territoire, et les résultats seront prochainement portés à la connaissance des responsables de l'enseignement. Les ouvertures des inscriptions sont ainsi attendues pour la rentrée 2013.

Dans l'intervalle, les médecins intéressés peuvent se rapprocher de l'enseignant responsable de ce futur DIU, pour signaler leur intention de s'inscrire et prendre acte des éventuelles modalités de pré-inscription existantes dans leurs universités respectives.

Rapport de branche

Evolution du questionnaire pour 2012

Lors de la réunion d'information du 16 mai 2013, le questionnaire relatif à la collecte des données pour l'élaboration du rapport de branche pour 2012 a été présenté en précisant :

- les évolutions apportées par rapport au questionnaire de 2011,
- les risques d'erreur lors du remplissage du questionnaire.

Des exemples de l'exploitation qui est faite des données collectées ont également été présentés à partir de quelques éléments du rapport de branche pour 2011 qui sera prochainement diffusé.

Les évolutions du questionnaire pour 2012 sont les suivantes :

• Volets indicateurs généraux et informations générales sur les rémunérations

Une fois que le questionnaire sur les informations générales relatives aux rémunérations est renseigné, le SSTI bénéficie d'une restitution immédiate sur les évolutions de sa masse salariale et de ses salaires moyens entre 2011 et 2012.

Une mise en perspective de l'évolution de sa masse salariale avec l'évolution de son activité, mesurée à partir des effectifs suivis, est également fournie.

Bien évidemment, pour que cette restitution, qui est une nouveauté de 2012, soit fiable, il est nécessaire que les informations collectées reflètent la réalité et qu'elles soient cohérentes d'une année sur l'autre.

Il est, notamment, demandé, qu'une attention particulière soit apportée à la détermination du montant total des primes pour 2011 et 2012 et des effectifs moyens payés pour ces deux exercices.



• Volet régime des retraites

Les informations sur les retraites complémentaires et supplémentaires ne sont pas demandées en 2012, les données collectées en 2011 ne nécessitant pas d'actualisation. En revanche, les évolutions qui interviendront, notamment au 1^{er} janvier 2014 et au 1^{er} janvier 2015, pour les régimes complémentaires, ainsi que les négociations qui pourraient s'ouvrir dans la branche sur les régimes supplémentaires, pourront conduire à faire un nouveau point sur ces questions, lors d'un prochain rapport de branche.

• Volets prévoyance et frais de santé

Il n'y a pas de modification du questionnaire par rapport à 2011 pour ces deux volets.

Précisons, cependant, que le dossier technique, constitué sur la prévoyance, à partir des données collectées, sera très utile lors des négociations qui devraient s'ouvrir dans la branche dans les prochains mois dans ce domaine.

Pour les frais de santé, selon le rapport de branche de 2011, 16 % des SSTI ne disposent pas de régimes frais de santé couvrant l'ensemble de leur personnel. La branche, selon les dispositions de la loi de 2013 sur la sécurisation de l'emploi, est donc tenue d'engager une négociation pour mettre la couverture frais de santé du personnel de l'ensemble des SSTI en harmonie avec les dispositions de la loi dans ce domaine.

• Volet emploi des seniors

Il a été précisé aux SSTI présents le 16 mai 2013 que le Cisme devait fournir le bilan sur 2010/2011 et 2012 de l'application de l'Accord de branche du 24 septembre 2009 portant sur l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des seniors.

Pour être en mesure de conduire la négociation destinée à conclure un accord portant sur la mise en œuvre de contrats de génération dans la branche (accord appelé à se substituer à l'accord précité du 24 septembre 2009), ce bilan sur 2010-2011 et 2012 est nécessaire.

Un retour rapide du présent questionnaire permettra d'en disposer et ainsi de permettre de conclure, dans les

délais, la négociation sur les contrats de génération, afin d'éviter notamment aux SSTI dont les effectifs sont compris entre 50 et 300 salariés de devoir négocier eux-mêmes sur ce thème.

• **Volet destiné à collecter des informations individuelles et anonymes pour chaque salarié des SSTI**

Ce volet ne présente pas d'évolution par rapport à 2011 mais, pour la branche, la possibilité d'en exploiter rapidement les données fournies par un maximum de SSTI permettra :

- de mener avec la connaissance des situations réelles des SSTI les négociations sur l'évolution de la Convention collective nationale des Services de Santé au travail interentreprises,
- de disposer d'informations représentatives de la branche dans un contexte où son image doit être parfaitement maîtrisée.

L'attention des participants à la réunion du 16 mai 2013 a été attirée sur les risques d'erreur à ne pas commettre lors de la transmission de ces données. Les listings informatiques peuvent réserver des surprises. Leur contrôle avant transmission est requis.

Assemblée générale du Cisme A Rouen, une commission d'étude consacrée à la réforme

Exceptionnellement tenue en juin, l'Assemblée générale 2013 du Cisme sera, comme il est d'usage, précédée d'une journée d'étude, le jeudi 13 juin. Prenant place la veille de l'Assemblée

En conclusion, il a été demandé :

- de veiller particulièrement à la **cohérence et à la vraisemblance des informations fournies dans une période où les informations collectées sont indispensables à la branche ;**
- que les SSTI qui n'ont pas répondu lors des précédentes versions du rapport de branche **veulent bien faire un effort. Ce sont principalement les SSTI de petite taille qui s'abstiennent de répondre, et de ce fait, leur structure se trouve moins bien prise en compte que celle des plus grands Services, qui répondent chaque année. Il est donc difficile de tenir compte de la situation réelle des SSTI de petite taille lors des négociations collectives conduites par la branche ;**
- de répondre rapidement au questionnaire pour que les synthèses puissent être utilisées au mieux pour les négociations et pour disposer d'une image fidèle de la branche. ■

 [plus sur le site www.cisme.org](http://www.cisme.org)

Générale dite, la commission d'étude du 13 juin sera l'occasion d'aborder notamment les principaux aspects de la mise en place de la réforme, suivant le programme ci-dessous :

- 10h00 - Retour sur les négociations de la branche.
- 11h15 - Point sur la mise en œuvre de la réforme et son applicabilité.
- 14h00 - Points clés de l'activité des SSTI dans la mise en œuvre de la réforme : synthèse des pratiques et démarche de progrès.
- 16h00 - Questions juridiques posées par la réforme et réponses disponibles.

Tout comme l'Assemblée elle-même (le vendredi 14 juin, de 8h à 12h30) la journée d'étude se déroulera dans l'enceinte du Théâtre des Arts de Rouen. Un programme d'excursions est, bien entendu, prévu en parallèle pour les accompagnants, proposant notamment de parcourir la route des Abbayes.

En 2014, l'Assemblée générale prendra place à Toulouse, sur invitation de l'Association Régio-

nale Midi-Pyrénées, et devrait se tenir les 24 et 25 avril. ■



Santé au travail

Séminaire professionnel



L'IUT Paul Sabatier d'Auch organise, le 28 juin prochain, un séminaire professionnel portant sur l'action pluridisciplinaire dans les SSTI sur le thème : *"Expérience de l'action pluridisciplinaire dans les SSTI : compétences mobilisées et besoins de formation"*.

C'est à ces problématiques particulières de la pluridisciplinarité en SSTI que sera consacré le séminaire en Santé au travail du 28 juin 2013, organisé par l'IUT Hygiène-Sécurité Environnement (Midi-Pyrénées) et l'Université Paul Sabatier (Toulouse).

Le programme mêlera interventions, témoignages et débats, notamment autour de deux grands thèmes que sont :

- l'extension des compétences de l'infirmière en Santé au travail selon la circulaire DGT de novembre 2012 ;
- les IPRP techniques doivent-ils avoir une formation Santé ?

Le séminaire bénéficiera, notamment, de la présence de M. Jean-Marc Soulat, Professeur de Médecine du travail à Toulouse et Président du Collège des Enseignants Hospitalo-Universitaires de médecine du travail.

Les renseignements peuvent être pris par téléphone au 05.62.61.73.55 ou par mail

juliette.ghysel@iut-tlse3.fr

auprès de Mme Juliette Ghysel.

Le programme détaillé peut être retrouvé, en complément de lecture, sur le site du Cisme.

 [plus sur le site www.cisme.org](http://www.cisme.org)